

Questions orales

Deuxièmement, cette même société a actuellement environ 300 personnes qui travaillent pour elle à terme, et ces personnes ont été choisies sur la base d'annonces faites régionalement par les directeurs régionaux de la Société. En dernier lieu, quand il dit qu'il y a eu du patronage... cela n'existe pas. Aucun distributeur n'a encore été nommé!

[Traduction]

M. le Président: Le député est autorisé à poser une courte question supplémentaire.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES GENS QUI ONT CONCLU UN CONTRAT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Comme le ministre le sait pertinemment, monsieur le Président, les administrateurs et les agents régionaux ont été avisés que les distributeurs auraient droit dorénavant à 5 billets gratuits chaque fois qu'ils achètent un paquet de 20 billets. C'est une véritable catastrophe. Si le ministre est à ce point convaincu que la situation n'est pas louche, voudrait-il s'engager à déposer la liste complète de tous ceux qui ont signé un contrat, de façon que les députés puissent savoir enfin toute la vérité?

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, il est bien clair que le député d'en face ne veut pas comprendre. Tout simplement, je lui répète que les gens qui sont là, les 300 personnes qui sont employées à terme, ont été engagées par le biais d'annonces faites régionalement à travers le pays. Qu'il y ait eu des progressistes conservateurs, qu'il y ait eu des libéraux ou qu'il y ait eu des néo-démocrates, ce n'est pas un critère de sélection, et cela ne sera jamais un critère de sélection.

Je lui pose tout simplement cette question: Est-ce qu'à Air Canada, est-ce que le CN, est-ce que tous les autres organismes, est-ce que Loto-Québec, est-ce que la Wintario ont déjà établi leur liste devant les assemblées nationales ou législatives? Je lui pose cette question. Lorsqu'il a donné les 500 millions de dollars aux provinces, est-ce qu'il a fait un cadeau à ses petits «amis» progressistes conservateurs en échange de 35 millions de dollars qui ne nous permettront peut-être pas de payer les 200 millions de dollars de Calgary? Il est en train de détruire les sommes d'argent garanties pour les Olympiques de Calgary! Cet homme travaille contre les gens de l'Ouest et contre le sport amateur au Canada, et contre la recherche médicale, et contre tout le reste! Les principes de base sont à l'effet qu'un gouvernement national doit être capable de venir en aide à nos athlètes.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par des députés le mercredi 5 juin 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LE COMMISSAIRE DES LANGUES OFFICIELLES

NOMINATION DE M. D'IBERVILLE FORTIER

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, après consultations, nous sommes arrivés à une entente et, en conséquence, avec le consentement unanime, la motion suivante devrait être adoptée. Avec l'appui du ministre des Relations extérieures (M. Pepin), je propose:

Que, conformément à l'article 19 de la loi concernant le statut des langues officielles du Canada, chapitre 0-2, Statuts révisés du Canada, 1970, la Chambre approuve la nomination de M. D'Iberville Fortier, au poste de Commissaire des langues officielles du Canada.

M. le Président: Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Hnatyshyn: Je voudrais poser la question habituelle au président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre, lui demander les intentions du gouvernement pour les travaux de demain et de la semaine prochaine jusqu'à jeudi, étant entendu que vendredi prochain la Chambre ne siégera pas à cause de ce qui va avoir lieu dans la ville, et qui va donner envie à la plupart d'entre nous de partir au plus vite.

M. Pinard: En ce qui concerne les travaux de la Chambre, monsieur le Président, il y aura d'abord demain un projet de loi qui est sur le point d'être présenté aujourd'hui relatif aux Cris et aux Naskapis. Le gouvernement sera disposé à laisser franchir toutes les étapes à ce projet demain. Nous sommes disposés à entendre un orateur de chaque parti, mais si mon collègue préfère en avoir plus, nous ne nous y opposerons pas. Cependant nous aimerions que le projet franchisse toutes les étapes. Si cela se fait avant l'heure normale de l'ajournement, il y aura ensuite le projet de loi C-39, loi sur les allocations aux anciens combattants, puis le projet de loi C-10, reprise du débat sur la loi sur le divorce.

Lundi, il y aura d'abord le projet de loi C-34, modifications au Code canadien du travail, que nous aimerions voir renvoyer au comité permanent avant la fin de la journée. Viendra ensuite le projet de loi C-31, concernant les poissons d'eau douce.